

Lettre De Mission Suivi Services et Conseils

Entre les soussignés

SARL 1^{er} Meffre Patrimoine
Votre Conseiller en Investissements Financiers :

MEFFRE Norbert

20 Bd Charles Moretti
13014 Marseille

Fixe : 04.86.94.11.62

Mobile : 06.24.26.80.37

Mail : nmeffre@meffrepatrimoine.com

Ci-après dénommé(es) « le Client », d'une part,

Ci-après dénommé(e) « le Conseiller », d'autre part.

Le Client et le Prestataire sont conjointement désignés les « **Parties** » et, individuellement, une « **Partie** ».

SARL 1er MEFFRE PATRIMOINE au capital social de 10.000 €, 20 Boulevard Charles Moretti, 13014 Marseille, SIREN: 531 902 492 R.C.S. Marseille, Conseiller en Investissements Financiers enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (www.amf-france.org) et membre de l'ANACOFI-CIF-IOBSP-IMMO-IAS sous le numéro : E002643, Démarchage CIF n° 1112455765BT, Démarchage bancaire et financier n° 2112493530HQ, inscrite à l'ORIAS sous le n° 11061938, www.orias.fr, en tant que Conseiller en Investissements Financier (CIF), Courtier d'Assurance ou de réassurance (COA), Courtier en Opérations de banque et en Services de Paiement (COBSP) soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR) <https://acpr.banque-france.fr> : 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09 ; Agent immobilier, carte délivrée par la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence n° CPI 1310 2018 000 025 442 sans détention de fonds. - RCP & GF n°740002945 accordée par la CNA Insurance Company Limited chez AON France, 31-35 Rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15 - n°0370006248 accordée par QBE Europe SA/NV – cœur défense – Tour A – 110 esplanade du Général De Gaulle – 92931 La Défense Cedex.

RAPPEL DE LA MISSION INITIALE

MISSION(S) DE BASE	MISSION(S) COMPLEMENTAIRE(S)
<input type="checkbox"/> Assistance aux placements financier / mise en place d'investissements	<input type="checkbox"/> Suivi annuel
<input type="checkbox"/> Audit patrimonial et financier	<input type="checkbox"/> Souscription annuelle de FIP, FIP Corse et/ou FCPI
<input type="checkbox"/> Réception / transmission d'ordres	<input type="checkbox"/> Arbitrages, versements additionnels ou versements programmés sur contrat d'assurance vie
<input type="checkbox"/> Suivi annuel de patrimoine et produits financiers externes	<input type="checkbox"/> Autres – à préciser :
<input type="checkbox"/> Autres – à préciser :	

NATURE DE LA MISSION PRINCIPALE

Le Prestataire a décrit au Client la nature et l'étendue des services qu'il peut proposer. Le Client s'est déclaré intéressé pour souscrire à une des offres de service du Prestataire. L'objet de la présente lettre de mission est de définir les conditions dans lesquelles le Client s'abonne à certains services proposés par le Prestataire : Elle est un avenant aux éventuelles lettres de mission qui ont précédées.

- Je ne choisis aucune option ou service proposé par le prestataire, le suivi annuel sera assuré :
- Par courrier et/ou
 - Par mail (signature électronique) : _____ Téléphone portable : _____

DEVIS & MODE DE PAIEMENT

Notre prestation de conseil définie dans la présente lettre de mission suivi donnera lieu, à la rémunération suivante :

Nature de la rémunération	Date d'échéance	Formule et option(s) choisie(s)*	Montant prévus	Date de 1 ^{er} paiement
■ Abonnement	____ / ____	_____	_____ €	____ / ____ / ____
■ Hors formule		_____	_____ €	____ / ____ / ____

DESCRIPTION DES SERVICES & DEROULEMENT DE LA MISSION

Gestion du prélèvement à la source	Suivi du prélèvement à la source en fonction de vos besoins et vérification annuelle. (Collecte/Stockage pour la déclaration IR)
Analyse et aide à la déclaration d'impôt	Permettant d'optimiser votre déclaration ainsi que l'accompagnement à la saisie.
Newsletter	Les newsletters « Edito » et « Le saviez-vous » sont envoyées deux fois par mois et par mail. Ces dernières concernent les actualités juridiques, fiscales, patrimoniales et assurantielles...
Assistance personnalisée	Un conseiller est à votre disposition par téléphone et par mail pour répondre à l'ensemble de vos questions.
Suivi annuel	Le suivi annuel est un suivi administratif, qui permet de valider les orientations prises ainsi que des éventuels changements de situation. Il se fait par un échange de courrier ou en rendez-vous présentiel, une fois par an. Il permet de faire des points de compte, des versements, des arbitrages, des retraits, des modifications de clause bénéficiaires...
Aide à la déclaration d'Impôt sur le Revenu	L'aide à la déclaration d'Impôt sur le Revenu, s'effectue lors d'un rendez-vous présentiel. Vous bénéficiez d'une analyse vous permettant d'optimiser votre déclaration ainsi que l'accompagnement à la saisie.
Accès Money Pitch « Lite »	Plateforme en ligne sécurisée, regroupant les contrats souscrits avec 1 ^{er} MEFFRE Patrimoine, prise de rendez-vous en ligne, contact en ligne avec le conseiller référent, analyse du portefeuille.
Accès Money Pitch + agrégations	Plateforme en ligne sécurisée, regroupant les contrats souscrits avec 1 ^{er} MEFFRE Patrimoine, prise de rendez-vous en ligne, contact en ligne avec le conseiller référent, analyse du portefeuille. Agrégation des contrats à la concurrence.
Accompagnement juridique et réglementaire	Accompagnement juridique et réglementaire, partage réseau, conseils juridiques (Ouverture société...)
Suivi contrats concurrents	Suivi et gestion des contrats à la concurrence.
Gestion administrative	Aide au classement et archivage des documents reçus des diverses compagnies afin de faciliter les actes de gestion de la vie quotidienne, à la demande, en rendez-vous à domicile.
Veille patrimoniale, financière et fiscale	Le prestataire effectue une veille patrimoniale, financière et fiscale et vous informe de tous changements qui pourrait avoir un impact sur votre situation en vous y apportant une solution.
Etude patrimoniale	Sur demande, l'étude patrimoniale, comprenant la mise à jour des aspects Civils, Fiscaux et Patrimoniaux avec adaptation des préconisations, s'effectue en 2 rendez-vous présentiels. A l'issu de cette prestation, un document d'étude est remis au client et est commenté par le prestataire. (Audit annuel)
Etude sociale	Sur demande, l'étude sociale comprenant la mise à jour des aspects retraite et prévoyance, avec adaptation des préconisations, s'effectue en 2 rendez-vous présentiels. A l'issu de cette prestation, un document d'étude est remis au client et est commenté par le prestataire. (Audit annuel)
Etude assurantielle	Sur demande, l'étude assurantielle, comprenant la mise à jour de ses aspects, avec adaptation des préconisations, est réalisée ou mise à jour en 2 rendez-vous présentiel. A l'issu de cette prestation, un document d'étude est remis au client et est commenté par le prestataire. (Audit annuel)
Organisation de réunion et formation	Ce service est uniquement dédié aux entreprises et consiste en l'organisation de réunions sur site, relatives à la mise en place des produits et solutions du cabinet.
Aide à la déclaration d'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	L'aide à la déclaration d'Impôt sur la Fortune Immobilière s'effectue lors d'un rendez-vous présentiel et au même moment que la déclaration d'Impôt sur le Revenu.
Déplacements à domicile	Des visites à domicile + les coûts de déplacement sont inclus. Le nombre de déplacement est de 2, 3 ou 5 par an, selon la formule choisie.



CHOIX DES SERVICES : PARTICULIERS

	Silver	Gold	Platinum
Gestion du prélèvement à la source	✓	✓	✓
Analyse et aide à la déclaration d'impôt	✓	✓	✓
Newsletter	✓	✓	✓
Assistance personnalisée	✓	✓	✓
Suivi annuel	✓	✓	✓
Aide à la déclaration d'Impôt sur le Revenu	✓	✓	✓
Accès Money Pitch « Lite »	✓	✓	✓
Accès Money Pitch + agrégations		✓	✓
Accompagnement juridique et réglementaire		✓	✓
Suivi contrats concurrents		✓	✓
Gestion administrative		✓	✓
Veille patrimoniale, financière et fiscale		✓	✓
Etude patrimoniale			✓
Etude sociale			✓
Etude assurantielle			✓
Visite(s) à domicile + coût de déplacement	2	3	5

Tarifs (TTC)

Mensualisation (<i>Prélèvement</i>)	<input type="checkbox"/> 35 € / mois	<input type="checkbox"/> 50 € / mois	<input type="checkbox"/> 75 € / mois
Annualisation (<i>Prélèvement ou chèque</i>)	<input type="checkbox"/> 420 € / an	<input type="checkbox"/> 600 € / an	<input type="checkbox"/> 900 € / an

Hors formule 90 € TTC / heure

Déplacement kilométriques	Jusqu'à 100 km inclus 5 € / 10 km supplémentaire	<input type="checkbox"/>
Étude patrimoniale, sociale ou assurantielle	90 € TTC / heure Étude type : à partir de 3h	<input type="checkbox"/>
Option IFI	+ 15 € / mois	<input type="checkbox"/>

CHOIX DES SERVICES : ENTREPRISES

	Silver	Gold	Platinum
Gestion du prélèvement à la source	✓	✓	✓
Newsletter	✓	✓	✓
Assistance personnalisée	✓	✓	✓
Suivi annuel	✓	✓	✓
Aide à la déclaration d'Impôt sur le Revenu	✓	✓	✓
Accès Money Pitch « Lite »	✓	✓	✓
Accès Money Pitch + agrégations		✓	✓
Accompagnement juridique et réglementaire		✓	✓
Suivi contrats concurrents		✓	✓
Gestion administrative		✓	✓
Veille patrimoniale, financière et fiscale		✓	✓
Etude patrimoniale			✓
Etude sociale			✓
Etude assurantielle			✓
Organisation de réunion et formation			✓
Visite(s) à domicile + coût de déplacement	2	3	5

Tarifs (HT)

Mensualisation (<i>Prélèvement</i>)	<input type="checkbox"/> 150 € / mois	<input type="checkbox"/> 200 € / mois	<input type="checkbox"/> 250 € / mois
Annualisation (<i>Prélèvement ou chèque</i>)	<input type="checkbox"/> 1800 € / an	<input type="checkbox"/> 2400 € / an	<input type="checkbox"/> 3000 € / an

Hors formule 90 € TTC / heure

Déplacement kilométriques	Jusqu'à 100 km inclus 5 € / 10 km supplémentaire	<input type="checkbox"/>
---------------------------	---	--------------------------

ANNEXES CONTRACTUELLES

1. PRIX – MODIFICATION DE L'ABONNEMENT

En contrepartie des services décrits dans le paragraphe « description des services et déroulement de la mission » ci-dessus et selon les formules et options choisies, le Client s'engage au versement mensuel ou annuel de la cotisation correspondante auprès du Prestataire.

Le paiement est exigible le 5 de chaque mois calendaire pour le règlement des cotisations par prélèvement mensuel et pour la première fois, le 5 du mois suivant la date de la lettre de mission.

Concernant les paiements annuels, ils sont exigibles par prélèvement ou par chèque, le 5 du mois suivant la date de signature de la présente lettre de mission et une fois par année, à la même date.

Pour les règlements par prélèvements automatiques, ils seront effectués sur le compte bancaire du Client qui autorise expressément et irrévocablement, le Prestataire, à débiter son compte bancaire du Prix Mensuel/Annuel. A cet effet, le Client remet ce jour au Prestataire, une autorisation et une demande de prélèvement automatique dûment remplies et signées.

En cas de changement du Prix Mensuel/Annuel, celui-ci sera porté à la connaissance du Client au moins un mois avant la date anniversaire de la lettre de mission. Le changement de Prix Mensuel ou Annuel n'entrera en vigueur qu'à compter de la date de renouvellement de l'abonnement sauf dénonciation dans les conditions de l'article 3 ci-dessous.

2. DUREE – TACITE RECONDUCTION

La durée de l'abonnement est d'un an à compter de la date des présentes. Sauf dénonciation par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant l'échéance, l'abonnement sera tacitement reconduit pour une année supplémentaire.

Conformément à l'article L. 136-1 du Code de la consommation, le Prestataire informera le Client par écrit, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire l'abonnement. Ceci ne mettant pas fin à la mission du prestataire mais les services fournis seront alors restreints au seul suivi annuel par courrier ou en agence.

3. DERMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER – DELAI DE RETRACTATION

Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier, tel que défini par l'article L. 341- 1 Du Code monétaire et financier, toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation d'une opération de banque ou d'une opération sur instruments financiers ou la fourniture d'une prestation de conseil en investissement. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier le fait de se rendre physiquement au domicile de la personne démarchée ou sur son lieu de travail ou dans des lieux non-destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

Le Client, s'il a fait l'objet d'un démarchage dans des conditions exposées ci-dessous dispose, en application de l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier, d'un délai de 14 jours pour se rétracter à compter de la date de signature de la lettre de mission. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Durant cette période, vous aurez la liberté de renoncer à cette lettre de mission en nous faisant parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception une lettre de renonciation suivant le modèle ci-après : « Je soussigné(e), Prénom, Nom, déclare renoncer à la lettre de mission signée le .../.../..... avec M. Norbert MEFFRE, Conseiller en Investissements Financiers de la société sarl 1^{ER} MEFFRE Patrimoine ». Dans ce cas, le Client ne sera tenu au versement d'aucun frais ou pénalité. Cependant, le client devra s'acquitter du prix correspondant à l'utilisation des services fournis par le Prestataire entre la date de conclusion de la lettre de mission et celle de l'exercice du droit de rétractation. Le Prestataire ne serait être tenu responsable des éventuelles conséquences, directes ou indirectes, découlant d'instructions erronées, incomplètes, insuffisamment claires ou précises données par le Client lors de l'exercice de son droit de rétractation.

4. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les services proposés par le Prestataire constituent des obligations de moyens et en aucun cas des obligations de résultats.

Malgré les soins apportés à leurs actualisations, les informations recueillies auprès de tiers et diffusées par le Prestataire, ne peuvent en aucune manière, engager sa responsabilité.

De même, le Prestataire décline toute responsabilité en l'analyse patrimoniale du Client et la préparation de ses déclarations fiscales qui seraient établies sur la base de renseignements erronés fournis par le Client.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer les services décrits ci-dessus. Dans le cas où la responsabilité du Prestataire serait engagée dans le cadre de l'exécution de la présente lettre de mission, il est expressément convenu que le Prestataire ne serait tenu à réparation que du préjudice direct et immédiat dans la limite d'un montant de dommages et intérêts ne pouvant excéder trois fois le Prix Mensuel.

5. OBLIGATIONS D'INFORMATION A LA CHARGE DU CLIENT

Le Client s'engage à informer le Prestataire de toute modification affectant sa situation ou ses coordonnées, et plus généralement à lui signaler toute modification de renseignements déjà communiqués (état civil, domicile, résidence fiscale, etc.).



Le Client s'engage notamment, le cas échéant, à communiquer au Prestataire sa nouvelle adresse e-mail en cas de changement de cette dernière. Le Client est responsable de l'adresse e-mail qu'il communique au Prestataire. A ce titre, le Client accepte qu'à l'occasion des échanges communiqués sur une adresse e-mail personnelle ou professionnelle, les informations financières le concernant transitent en clair dans les messages transmis via internet. Le Prestataire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de l'interception ou du détournement du contenu des messages transmis via Internet adressés sur une adresse personnelle ou professionnelle communiquée par le Client. De même, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des éventuelles conséquences, directes ou indirectes, découlant d'informations erronées, incomplètes, insuffisamment claires ou précises communiquées par le client.

6. DECLARATIONS

Avant la conclusion de la présente lettre de mission, le Prestataire s'est enquis de la situation financière du Client, de son expérience et de ses objectifs en matière de placement ou de financement. Le Client confirme cette démarche du Prestataire et indique qu'il a obtenu communication de la part du Prestataire des informations qui lui étaient utiles avant de conclure la présente lettre de mission.

Par ailleurs, le Client reconnaît expressément avoir obtenu, avant la signature de la lettre de mission, les informations mentionnées à l'article L. 341-12 du Code monétaire et financier.

7. RESILIATION

A défaut de paiement des cotisations dans les délais impartis, l'ensemble des prestations cessent d'être dues par le prestataire jusqu'à la régularisation des honoraires.

Le Prestataire pourra, sans préjudice de tous dommages et intérêts, résilier l'abonnement, en cas de non-paiement par le Client des sommes dues, quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse. La cotisation jusqu'à date d'échéance du contrat reste due.

8. DONNEES PERSONNELLES

Par application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client est informé du fait que :

- Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la mission sont destinées au Prestataire, responsable du traitement, afin d'être utilisées pour la gestion de la relation client, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'évaluation du risque et la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme ;

- Elles sont également susceptibles d'être communiquées aux mêmes fins aux sous-traitants du Prestataire.

Par ailleurs, et sauf opposition du Client, elles pourront également être utilisées par les personnes visées ci-dessus à des fins de prospection commerciale. Elles ne feront l'objet d'autres communications extérieures que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Le Client peut exercer à tout moment son droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant une lettre au Prestataire à son siège social dont l'adresse est mentionnée en tête des présentes.

9. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

La présente lettre de mission est régie pour son interprétation ou son exécution par la loi Française et tout litige en découlant sera de la compétence exclusive des tribunaux Français.

10. MODALITÉS D'INFORMATION DU CLIENT

Selon la formule d'abonnement choisie et le descriptif donné dans les paragraphes 1 à 10.

Il est rappelé que si aucune option ou service proposé par le prestataire n'est choisi, le suivi annuel sera assuré par courrier ou en rendez-vous présentiel à l'agence située à ce jour au 20 boulevard Charles Moretti 13014 Marseille, sans que cette adresse ne soit définitive. Par ailleurs, il n'y aura pas de conseiller spécifique affecté au suivi de la relation client.

11. PRÉCISIONS CONCERNANT LE CABINET

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne nuisent pas à l'obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir des communications d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations. Vous êtes informé(e) : Que notre conseil en investissements financiers est fourni de manière non indépendante dont les conséquences relatives à la rémunération sont mentionnées dans le document d'entrée en relation signé lors de notre première rencontre.

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une opération de banque et/ou de service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir, au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un (1) % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés.

Des informations plus précises vous seront communiquées sur demande, au moment de la finalisation de la ou des opération(s).

Par ailleurs, nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour les prestations suivantes (ceux-ci étant susceptibles d'évoluer) : prestation réalisée sur la base d'un devis 90 € TTC/heure, transfert de PEA 180 € TTC, audit patrimonial forfait minimum de 180 € TTC, audit patrimonial forfait complet minimum de 270 € TTC.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas percevoir les commissions et à vous les reverser rapidement.

Au titre de votre accompagnement, une information plus précise sera fournie sur demande une fois les supports choisis, ces informations figurant dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl) ou le prospectus simplifié qui vous sera préalablement remis à la souscription.

En outre, lorsque cette mission de conseil est suivie d'une mise en place de solutions financières, nous vous informons de la signature le cas échéant d'un avenant à la présente lettre de mission permettant ainsi de recevoir, après signature de l'avenant, vos ordres de souscription ou de rachat sur parts ou actions d'Organismes de Placements Collectifs (OPC) en fonction des conseils en investissements financiers que nous vous aurons délivrés.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

SIGNATURES

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance du « Document d'Entrée en Relation » qui représente la carte d'identité professionnelle du prestataire.

Fait en deux (2) exemplaires, à _____, le _____

Signature du Client

*Précédée de la mention manuscrite obligatoire
« Lu et approuvé, bon pour accord »*

Le Conseiller en Investissement Financier

